

Méthot, Marie-Josée (BAPE)

De: CRE de Laval [credelaval@bellnet.ca]
Envoyé: 19 janvier 2009 10:26
À: TrainEst
Objet: Réflexion

Bonjour M. le Président,

Tel que discuté lors de la soirée du 13 janvier dernier, vous m'aviez mentionné, que j'avais jusqu'au 21 janvier pour faire parvenir des commentaires. Il me fait donc plaisir de vous transmettre les commentaires du CRE de Laval concernant le projet du Train de l'Est.

De plus, il est malheureux de constater que les organismes régionaux de Laval (Conférence régionale des élus de Laval, Chambre de commerce et d'industrie de Laval, Société de transport de Laval, Laval Technopôle, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et des services sociaux de Laval, Syndicat de base l'UPA Laval, etc.) et Ville de Laval qui font la promotion du développement durable et de l'Éco-Citoyenneté à Laval ont manqué une bonne occasion de faire la promotion du transport collectif sur leur territoire respectif. Et pourtant, ces mêmes organismes ont publiquement pris position pour le parachèvement de l'Autoroute 25 lors des audiences publiques en 2005.

Le CRE de Laval s'interroge sérieusement de l'importance qu'accordent les organismes régionaux et Ville de Laval à l'environnement et au développement durable.

Espérant le tout à votre convenance.

Merci de l'attention que vous porterez à ce texte.

Salutations distinguées

--

Guy Garand

Directeur général

CRE de Laval

Téléphone : (450) 664-3503

Télécopieur : (450) 664-4054

Courriel : credelaval@bellnet.ca

Le succès du développement durable repose avant tout sur le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Le Conseil régional de l'environnement de Laval est un organisme à but non lucratif fondé en 1996 par les citoyens et les organismes environnementaux. Sa mission est d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable à Laval.



**Réflexion sur le projet du Train de l'Est – Lien
ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et
Repentigny**

**Document déposé
au**

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
dans le cadre des audiences publiques sur le projet**

par

Le Conseil régional de l'environnement de Laval

Janvier 2009

Présentation de l'organisme

Le Conseil régional de l'environnement de Laval est un organisme à but non lucratif fondé en janvier 1996. Sa mission est de suggérer et de soumettre des solutions constructives qui tendent vers un développement durable tout en assurant une meilleure qualité de vie et un environnement sain pour les citoyens. Le Conseil régional de l'environnement de Laval est prêt à travailler avec tous les intervenants dans le respect des lois et des règlements. Il se préoccupe des dimensions sociale, environnementale et économique afin d'assurer un développement qui répond aux besoins présents sans priver les générations futures d'une qualité environnementale enviable, et ce, dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Avant propos

La proposition de l'Agence métropolitaine de réaliser le projet du *Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne, Repentigny et Montréal* a pour objectif de diminuer la congestion routière et la pollution inutile qui les accompagnent. Le Conseil régional de l'environnement de Laval est plutôt d'avis que le projet du Train de l'Est ne constitue qu'une alternative parmi beaucoup d'autres qui pourraient être privilégiées et bonifiées afin de solutionner en tout ou en partie les problèmes de congestion actuels et d'émission de gaz à effet de serre.

Considérant que l'attrait des banlieues a provoqué un étalement urbain sans précédent, privilégiant du même coup l'automobile comme mode de transport au lieu du transport collectif ;

Considérant qu'il y aura un fort potentiel de développement (résidentiel, commercial et industriel) à Laval et au nord de Laval avec le parachèvement de l'Autoroute 25 ;

Considérant que la congestion routière sur les ponts et sur les autoroutes et voies rapides reliant Montréal, Laval et la couronne Nord s'accroît ;

Considérant que les infrastructures existantes ont été conçues pour répondre à un volume de véhicules maintenant dépassé ;

Considérant que les infrastructures ne sont plus en mesure d'assurer la fluidité de circulation attendue ;

Considérant qu'il n'existe aucun circuit de transport ferroviaire dans l'est de la métropole ;

Considérant que le ministère des Transports du Québec n'a pas réalisé d'étude d'impact de la circulation du soir concernant le parachèvement de l'Autoroute 25 ;

Considérant qu'il y a présentement 16 voies de circulation entre la couronne nord et Ville de Laval et qu'il y a 20 voies de circulation entre Laval et Montréal¹ ;

Considérant qu'avec le parachèvement de l'Autoroute 25, il y aura toujours 16 voies de circulation entre la couronne nord et Ville de Laval, qu'il y aura 23 voies de circulation entre Laval et Montréal et que cela provoquera inévitablement un goulot d'étranglement ;

Considérant qu'à cause du goulot d'étranglement, il y aura une augmentation des embouteillages monstres ;

Considérant qu'à cause de ces embouteillages, il y aura inévitablement une augmentation du temps de circulation, plus de périodes de smog et plus de GES, etc., et ce, particulièrement en période du soir à cause du goulot d'étranglement.

En conclusion

Pour toutes les raisons énumérées précédemment et celles déjà présentées lors des dépôts des mémoires aux audiences publiques, le Conseil régional de l'environnement de Laval demande à l'Agence métropolitaine de transport et au gouvernement du Québec de considérer très sérieusement le scénario C de projet du Train de l'Est.

Le Conseil régional de l'environnement de Laval demande et exige la mise en place des deux projets de Train dans l'Est, soit le train Canadien Pacifique (Mascouche, Terrebonne, Laval (gare intermodale Concorde) et Montréal et le train Canadien National (l'Assomption, Repentigny et Montréal).

Il n'en tien qu'à l'AMT et au gouvernement du Québec pour que le train dans l'est de Laval soit en fonction pour 2010.

¹ Prolongement de l'Autoroute 25 – Étude d'impact sur l'environnement, SNC Lavalin Environnement, mars 2002, p. 2-4, tableau 2.1
Carte aérienne de Ville de Laval